L'Ecole de la République. Genèse d'une institution. Centenaire des lois scolaires.

Numéro d'inventaire : 2000.01629
Type de document : livre
Éditeur : Ecole Normale d'Instituteurs du Nord (Douai)
Date de création : 1982 (vers)
Description : Feuillets agrafés.
Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Ecole Normale d'Instituteurs du Nord 264, rue d'Arras 59509 Douai.
Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation
Filière : non précisée
Niveau : non précisée
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 7

CENTENAIRE DES LOIS SCOLAIRES

"L' ECOLE DE LA REPUBLIQUE"

Genèse d' une institution

PRODUCTION :

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DU NORD
264 RUE D'ARRAS . 59 509 DOUAI

ANNEXE AU PLAN

L'ECOLE PRIMAIRE DE LA REPUBLIQUE

GENESE D'UNE INSTITUTION (XIX ème Siècle)

En FRANCE, les premiers grands débats en matière d'instruction publique, où s'affirment les principes de gratuité, d'obligation et de laïcité, datent de la Révolution.

Ce sont ces mêmes principes que Jules FERRY, un siècle plus tard, institutionnalisera.

- DE "L'IDEAL REVOLUTIONNAIRE" AUX ANNEES 1870 -

"L'Idéal Révolutionnaire"

Avec la Révolution de 1789, l'organisation d'une instruction publique apparaît comme un besoin, une nécessité (Constitution de 1791 - Propos de Robespierre et de ses amis), comme un droit de l'homme et du citoyen (Article XXII du préambule à la constitution de 1793).

De nombreux projets (plus de vingt) sont présentés aux Assemblées : "Constituante" - "Législative" et "Convention", par les députés. Les plus importants sont ceux de TALLEYRAND, CONDORCET, LAKANAL et BARERE qui mettent en place une école primaire publique pour garçons et filles, qui mentionnent les principes de gratuité et d'obligation sans bien les définir. Certains demandent la fonctionnarisation des instituteurs (terme officialisé en 1792 grâce à M.J. CHENIER). CONDORCET et LAKANAL conçoivent une programme national et laïque. en 1795, toutes les mesures votées sont abrogées.

Le Développement de l'Alphabétisation entre 1815 et 1830

Le premier empire délaisse l'instruction primaire qui reste l'affaire de l'Eglise.

Dès les débuts de la Restauration, nombreux sont les Français qui dénoncent l'ignorance (ex : propos dans le journal "Le Minerve", dans le journal des Débats ...). Malgré une ordonnance royale, en 1816, sur l'instruction primaire publique, l'action du gouvernement ne se fait guère sentir.

Des citoyens "éclairés", savants, hommes de lettres, économistes, hommes politiques comme Hippolyte CARNOT..., admirateurs des méthodes pédagogiques anglaises, créent à PARIS la Société pour l'Enseignement Elémentaire. Celle-ci encourage, pour alphabétiser vite et beaucoup, l'enseignement mutuel. Cet exemple est suivi dans certains départements (ex : à ROUEN : liste des souscripteurs pour la création d'une école privée à pédagogie mutuelle).

.../...

MUSEE NATIONAL DE L'EDUCATION

Ces écoles symbolisent alors le progrès des lumières et sont combattues par les Frères des Ecoles Chrétiennes dont les nombreuses écoles sont à pédagogie individuelle ou simultanée (c'est-à-dire par classe d'âge). Les nouvelles écoles, victimes de leur succès ont des résultats pédagogiques médiocres et l'instruction primaire n'est encore gratuite que pour les indigents ; de plus, elle n'est ni obligatoire, ni laïque.

Vers une Ecole Primaire Nationale -1830 - 1870-

L'Etat commence à structurer l'école primaire. Des ministres sont spécialement chargés de l'Instruction publique.
Avec GUIZOT, en 1833, grâce à la charte de l'enseignement primaire et au règlement des écoles normales, les écoles primaires et normales se multiplient à un rythme accéléré. Ainsi à DOUAI, l'école normale d'instituteurs, installée, dans l'actuelle Rue Fortier, ouvre en MAI 1834. Les premières discussions municipales sur son établissement remonte toutefois à NOVEMBRE 1828.

La scolarisation reste très variable : 740 ‰ à DOUAI dont le recrutement est plus rural, 433 ‰ à LILLE, ville très ouvrière malgré la loi de 1841 qui réglemente le travail des enfants.

Puis viennent les journées révolutionnaires de FEVRIER 1848 ; le nouveau ministre, membre du gouvernement provisoire de la 2ème République, Hippolyte CARNOT, (Fils du Général CARNOT, père du futur Président Sadi CARNOT) a un programme d'instruction publique national et libre (c'est-à-dire laïque).

Mais l'agitation sociale se termine en JUIN 1848 par des émeutes et une sévère répression : c'est la "terreur" selon la correspondance des Frères MOTTE, patrons à ROUBAIX, c'est la loi FALLOUX, en 1850, qui redonne de l'essor à l'enseignement congréganiste. Le conflit entre partisans d'une école chrétienne et ceux d'une école laïque devient violent.

Le 2ème Empire se libéralise et l'arrivée de DURUY marque un apaisement. Tous les aspects de l'éducation (ex : Bibliothèques, cours d'adultes...) retiennent son attention. En MAI 1867, il visite l'Ecole Normale de DOUAI, transférée depuis 1846 dans l'actuelle Rue V.Hugo (en 1877, elle s'implantera Rue d'Arras). Il fait participer les instituteurs comme exposants ou visiteurs à l'Exposition Universelle de 1867 qui marque la réhabilitation des instituteurs laïques avec le pouvoir civil.

Le Mouvement d'Opinion des Années 1870

Le désir d'instruction devient manifeste - C'est ainsi que Jean MACE, Professeur dans l'Est, crée une société pour promouvoir les bibliothèques communales - Cette société en 1866 devient la Ligue de l'Enseignement dont Jules FERRY est adhérent (cf liste) et qui défend gratuité et obligation.

De 1869 à 1871, la notion de laïcité progresse (cf réactions à LYON, PARIS... programme des insurgés). La défaite de NAPOLEON III face aux Prussiens, le 4 SEPTEMBRE 1870 à SEDAN ravive la querelle scolaire. La laïcité devient un thème républicain. Un projet de Jules SIMON, Ministre de THIERS, essaie de satisfaire républicains laïques et conservateurs catholiques. C'est l'échec. Dès lors, la bataille de la laïcité s'engage à l'Assemblée (pétitions...). Après l'accalmie de 1872-1877, Paul BERT anime de grands débats législatifs et réclame le vote d'une loi scolaire unique garantissant la gratuité, l'obligation et la laïcité.